

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1554/SG/AI repotant date du tirage de la loterie autorisée par arrêté n° 1286/SG/AI du 19 aout 1968.

n° 1554/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
10 octobre 1968

Numéro JO
n° 20 du 25/10/1968

Date du numéro
25 octobre 1968

TEXTE INTÉGRAL

L'arrêté n° 1286/SG/AI du 19 août 1968 est modifié comme suit: Au lieu de lire : Art. 1er. —La date du tirage aura lieu le 22 décembre 1968 au Camp Lelong, boulevard de Gaulle à Djibouti, Lire: Art. 2. — La date du tirage aura lieu le 21 décembre 1968 au Camp Lelong, boulevard de Gaulle à Djibouti. (Le reste sans. changement.)